



# La lettre Électronique ia.25

L e t t r e m e n s u e l l e d ' i n f o r m a t i o n p r o f e s s i o n n e l l e

## LE MOT DE L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE

*Au moment où je prends mes fonctions dans le département du Doubs, je suis heureuse de pouvoir saluer chacun d'entre vous par le moyen de cette lettre mensuelle dont j'apprécie la densité et la richesse d'information.*

*Je veux d'abord rendre hommage à mon prédécesseur, Daniel GUÉRAULT, et à son action dans le département, que je souhaite poursuivre avec le même esprit d'écoute et de confiance mutuelle.*

*J'ai plaisir à découvrir un département où la réussite scolaire est importante, si l'on en juge par un certain nombre d'indicateurs et de résultats. C'est, à coup sûr, le signe d'une grande compétence et d'un fort engagement de tous les personnels, à tous les niveaux de la scolarité.*

*Bien entendu, nous aurons à poursuivre les efforts engagés si l'on veut éviter les sorties prématurées du système, si l'on veut inciter les élèves à l'ambition scolaire et à la mobilité, si l'on veut leur donner à tous les meilleurs atouts dans le monde où ils sont amenés à vivre.*

*Je sais pouvoir continuer à compter sur vous pour faire réussir nos élèves. N'est-ce pas-là, en effet, la finalité de notre mission ?*

Élisabeth BISOT

## POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES

### LE SAPAD A REPRIS DU SERVICE...

Le SAPAD—service d'aide pédagogique à domicile pour les enfants malades ou accidentés - offre une assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés ayant interrompu leur scolarité depuis une période supérieure à quinze jours.

Cette aide permet à l'enfant ou à l'adolescent de maintenir des liens avec sa classe, ses camarades, ses enseignants, de ne pas interrompre ses apprentissages, de garder des repères et d'éviter le repli sur soi.

Ce service est gratuit pour les

familles. Il est assuré par des enseignants, en priorité ceux de la classe, afin d'assurer la meilleure continuité de leur scolarité. Le SAPAD est mis en oeuvre par les Pupilles de l'enseignement public (PEP25).

Pour les enseignants volontaires (1er et 2ème degrés) qui souhaitent rejoindre le SAPAD, deux documents sont à leur disposition sur le site de l'IA du Doubs : une fiche individuelle à remplir (elle est interne au service) et une fiche permettant d'établir le bilan de l'assistance pédagogique apportée à un élève. Ces

enseignants sont rémunérés en heures supplémentaires.

Pour en savoir plus : <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubriques Elèves/Suivi social et de santé).

Contact Coordonnateur : Michel Mazimann, tél. 03 81 25 24 08 ou 06 88 05 04 78—[michel.mazimann@ac-besancon.fr](mailto:michel.mazimann@ac-besancon.fr)

Contact SAPAD-PEP25, 6 rue de la Madeleine, 25000 Besançon, tél. 03 81 25 24 08 ou directement le secrétariat, Guylaine Sablé, tél. 03 81 25 24 04

DANS CE NUMÉRO :

### POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES

- Le SAPAD a repris du service • Orientation et affectation des élèves : bilan de la rentrée 2009 **1 & 2**

### VIE SCOLAIRE

- Rentrée scolaire dans les écoles et les collèges • Le point sur les dérogations • Campagnes d'inscription aux examens des élèves **2 & 3**

### RESSOURCES ÉDUCATIVES **3**

- Edition éducation musicale
- L'OOCE communiqué
- Palmarès du concours des écoles fleuries, 25 novembre
- Info du CDDP...

### AGENDA (EN MARGE) **3**

- Semaine solidarité internationale • Fête de la science
- Journée internationale des droits de l'enfant • Semaine école-entreprise • Salon national Educatec-Educative

### INFOS DES PERSONNELS **4**

- Mouvement 1er degré
- Rémunérations • Formation continue • Recrutement
- Action sociale • Rencontres et échanges • Nouvelles plages horaires de la Division des personnels

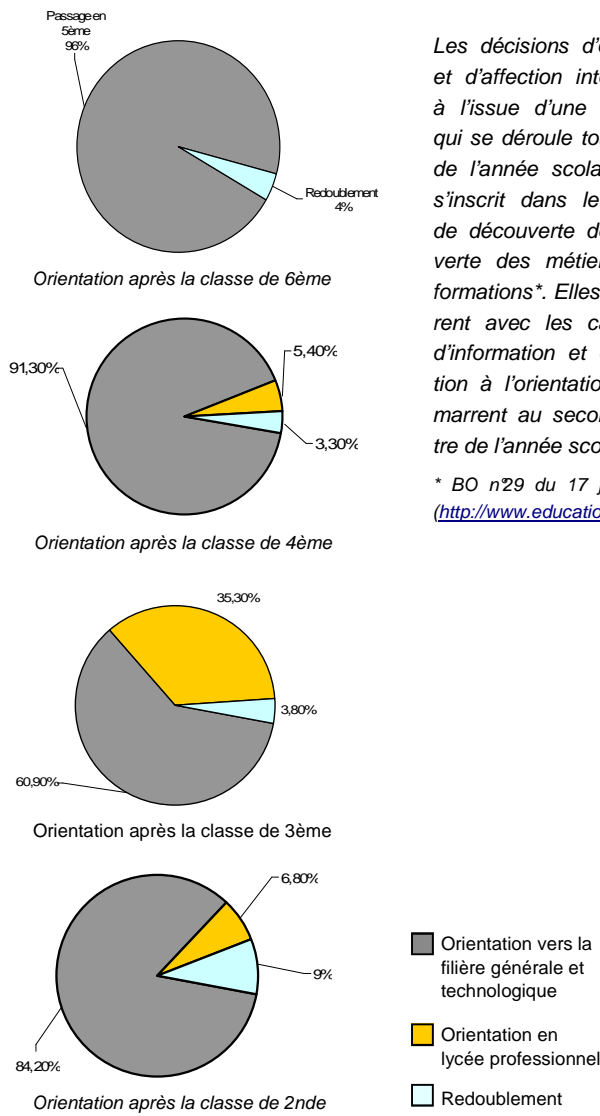
Lettre mensuelle d'information professionnelle  
 Direction départementale des services de l'Éducation nationale dans le Doubs  
 26 avenue de l'Observatoire  
 25030 Besançon Cedex  
 Directrice de la publication : Élisabeth BISOT,  
 Inspectrice d'Académie du Doubs  
 Téléphone : 03 81 65 48 83  
 Télécopie : 03 81 65 48 92  
[ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr)  
 ISSN n° 1774-6825

LES DÉCISIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION : LE BILAN DANS LE DOUBS

Les décisions interviennent à l'issue d'opérations successives se déroulant au cours de l'année scolaire selon les procédures en vigueur.

- **Orientation en fin de 6<sup>ème</sup>** : 95,9 % des élèves passent en 5<sup>ème</sup> ; redoublement pour 4,1 % d'entre eux.
- **Orientation en fin de 4<sup>ème</sup>** : 91,3 % passent en 3<sup>ème</sup> générale ; 5,4 % en 3<sup>ème</sup> découverte professionnelle de 6h et 3,3 % redoublent .
- **Orientation en fin de 3<sup>ème</sup>** : 63,9 % des élèves passent en 2<sup>nd</sup> générale et technologique ; 3,1% redoublent ; 33 % suivent une voie professionnelle (en classe de 3ème et seconde professionnelles, baccalauréat professionnel ou en première année de CAP).
- **Orientation en fin de 2<sup>nde</sup>** : 84,2 % passent en 1<sup>ère</sup> générale ou technologique (respectivement 59,6 % et 24,6%) ; 6,8 % se réorientent vers la seconde professionnelle et l'apprentissage ; 9 % redoublent.

\_\_\_Division des élèves, tél. 03 81 65 48 73, [ce.de.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.de.ia25@ac-besancon.fr) et l'inspecteur de l'information et de l'orientation, tél. 03 81 65 48 72, [je-rome.coutrot@ac-besancon.fr](mailto:je-rome.coutrot@ac-besancon.fr)



Les décisions d'orientation et d'affectation interviennent à l'issue d'une procédure qui se déroule tout au long de l'année scolaire et qui s'inscrit dans le parcours de découverte des découvertes des métiers et des formations\*. Elles se préparent avec les campagnes d'information et de formation à l'orientation qui démarrent au second trimestre de l'année scolaire.

\* BO n29 du 17 juillet 2008 (<http://www.education.gouv.fr>)

**Les dérogations dans le Doubs :**

En application des nouvelles mesures d'assouplissement de la carte scolaire, les collèges et les lycées publics peuvent accueillir des élèves ne relevant pas de leur secteur, dans la limite des places disponibles et selon les critères prioritaires\* définis par le ministère. Pour les collèges du Doubs, la commission de régulation départementale a satisfait à 278 demandes des familles, soit un taux de satisfaction de 69%.

Rappel des critères de priorité en ligne sur le site Internet départemental <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubriques Eleves/Inscriptions-Dérogations)

**VIE SCOLAIRE**

LA RENTRÉE DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT : MOYENS ET EFFECTIFS...

Les conditions et les moyens de la rentrée arrêtés par l'Inspecteur d'Académie ont été présentés dans les commissions paritaires départementales, en CTPD le 22 septembre et en CDEN le 29 septembre.

• **Dans l'enseignement primaire.**

La politique départementale s'inscrit dans la continuité : étude de la situation des écoles au cas par cas avec le souci de ne pas dépasser la moyenne de 27 élèves par classe en élémentaire et de 30 élèves en maternelle à

partir de 3 ans et, dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire, le souci de maintenir un effectif de 22 élèves en élémentaire et de 25 en maternelle (accueil possible dès deux ans) ; 55 postes supplémentaires sont implantés dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire, non compris les postes mobilisés pour les trois " Réseaux ambition réussite " (RAR) du département. Enfin, la politique départementale poursuit l'accompagnement des élèves handicapés en " milieu ordinaire ".

Le redéploiement des moyens a conduit à attribuer 2 postes budgétaires au titre de l'évolution démographique (35 ouvertures et 33 fermetures), à supprimer 4 postes budgétaires de chargés de mission et mis à disposition et 14 postes de maîtres spécialisés de RASED, à réaffecter 14 postes de RASED dans les écoles, en " surnuméraires ".

Au niveau des personnels, le département dispose de 2771.25 postes d'enseignants implantés dans les écoles publiques.

**Examens des élèves  
Campagnes d'inscriptions**

Pour les modalités et les dates limites d'inscription aux différents examens, consultez régulièrement les pages Internet Actualités et Examens-concours du site de l'académie <http://www.ac-besancon.fr>

Au niveau des effectifs des élèves : 49 943 élèves sont scolarisés dans l'enseignement public, soit une augmentation de 535 élèves par rapport au constat de la rentrée 2008-2009 : 19774 en pré-élémentaire, 29882 en élémentaire et 287 dans l'enseignement spécialisé.

\_\_Division des moyens 1er degré, tél. 03 81 65 48 90 — [ce.dm1.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dm1.ia25@ac-besancon.fr)

#### • La rentrée dans les collèges publics

Les moyens mis à la disposition de l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée scolaire 2009 ont conduit à 50 créations de postes et 47 suppressions. La répartition en a été faite selon les mêmes modalités que les années précédentes, après concertation avec les chefs

d'établissement et en fonction des caractéristiques des établissements répartis selon une typologie départementale intégrant facteurs sociaux, culturels et pédagogiques. Les collèges relevant de l'éducation prioritaire bénéficient ainsi de moyens leur permettant de ne pas affecter plus de 25 élèves par classe.

Les dotations globales aux collèges tiennent compte des enseignements obligatoires, des heures de laboratoire, de la coordination pour les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), de la chorale, de la pratique sportive à l'UNSS (union nationale des sports scolaires). Elles tiennent compte également des classes ou des dispositifs particuliers : option de découverte professionnelle de 3h en 3ème, internats, classes d'accueil (CLA), unités pédagogiques

d'intégration (UPI) dont 2 créées à cette rentrée aux collèges Proudhon à Besançon et Malraux à Pontarlier, classes relais, renforcement des dispositifs "bilingues" en classe de 6<sup>ème</sup> et de 5ème. Parallèlement à ces dotations globales pour les enseignements, des crédits spécifiques sont accordés pour les contrats d'objectifs et l'accompagnement éducatif.

Deux nouvelles mises en réseau concernent les collèges de Pierrefontaine-les-Varans et Sancey-le-grand et ceux de Villers-le-lac et Morteau.

21310 élèves sont scolarisés dans les collèges (évolution de +50) y compris les 657 élèves des Sections d'enseignement général adapté (SEGPA).

\_Division de la gestion des actions du 2nd degré, tél. 03 81 65 48 87 — [ce.dos.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dos.ia25@ac-besancon.fr)

## RESSOURCES ÉDUCATIVES

### Edition Musique

**"De toutes les couleurs », thème de la dernière édition Les « enfants de la Zique » et la fête de la musique ».**

L'ouvrage pédagogique est toujours disponible gracieusement sur demande. Un seul clic : [www.francofolies.fr](http://www.francofolies.fr) (Rubrique Enfants de la Zique). Il contient une quinzaine de chansons du patrimoine et des musiques actuelles, l'objectif étant de favoriser la découverte de la chanson en classe. Renseignements complémentaires à [enfantsdelazique@francofolies.fr](mailto:enfantsdelazique@francofolies.fr).

### Coopérative scolaire

#### L'OCCE communique... :

L'Office central de la coopération à l'école est une association partenaire de l'école qui, au-delà de l'aide apportée sous forme de conseil juridique, comptable ou de gestion des comptes, agit pour penser, réaliser et évaluer des projets pédagogiques spécifiques. Dans le département du Doubs, un poste d'animateur OCCE a été créé par le ministère pour l'année scolaire 2009-2010.

Pierre CUXAC, est à votre disposition pour accompagner votre école dans la poursuite de vos actions OCCE ou dans la mise en œuvre d'une nouvelle affiliation. Cette année, l'accent sera mis sur les activités d'expression théâtrale dans le cadre de classes à projets artistiques et culturels (PAC) et une rencontre de fin d'année est prévue pour mettre à jour les démarches pédagogiques coopératives et donner à voir les différentes réalisations.

Contact : L'OCCE 25, 10 rue Granvelle, 25000 Besançon, tél. 03 81 83 17 09, [ad25@occe.coop](mailto:ad25@occe.coop).

### Concours des écoles fleuries

#### les prix départementaux 2009 seront remis aux lauréats le 25 novembre prochain

Comme chaque année, la remise des récompenses aux classes ayant participé fera l'objet d'une rencontre au cours de laquelle les projets pédagogiques seront valorisés devant l'ensemble des élèves présents. Neuf prix seront attribués : un prix d'excellence pour l'IME l'Espérel à

Montbéliard, à l'école maternelle Debussy et à l'école de Hyémoudans (projets proposés pour un prix national), un 1<sup>er</sup> prix à la CLIS de l'école du Breuil à Baume-les-Dames et à l'école de Laviron, un 2<sup>ème</sup> prix aux Érables à Novillars et à l'école Edme à Audincourt, un encouragement à l'IME de Morteau et à l'école Palmyr Uldéric Cordier à Amancey. Rendez-vous donc à Besançon au Petit Kursaal à 14h30.

Contact : DDEN, Mme Rondeau présidente de l'association, tél. 03 81 55 11 77 — [dden-doubs@wanadoo.fr](mailto:dden-doubs@wanadoo.fr)

### Documentation pédagogique

#### Info CDDP du Doubs...

Ouverture à Besançon de l'espace-ressources, avec, sur un même niveau, la librairie de l'éducation, la médiathèque, l'«Espace-cadres» et l'«Espace-Sciences» et une amplitude d'ouverture plus grande : mardi - mercredi - jeudi de 10h à 18h30 sans interruption et vendredi de 10h à 16h sans interruption. Site Internet <http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25>

## AGENDA

- Du 14 au 22 novembre 2009 : Semaine de la solidarité internationale à l'école et à l'université (BO n°37 du 8 octobre 2009). RECIDEV coordonne l'opération dans la région. [contact@recidev.org](mailto:contact@recidev.org)
- Du 16 au 22 novembre 2009 : fête de la Science sur le thème " Aux origines de la vie et de l'univers : quelles évolutions ? Quelles révolutions ? » (rappel). Pour en savoir plus : <http://www.fetedelascience-idf.fr>
- 20 novembre 2009 : journée internationale des droits de l'enfant. Ressources sur <http://www.droitsenfant.com>
- Du 23 au 28 novembre : Semaine Ecole-Entreprise : les élèves découvrent une entreprise et ses métiers. Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr...>
- 18, 19 et 20 novembre, Salon national Educatec-Educattice des professionnels de l'éducation 2009, Paris. Pour en savoir plus : <http://www.educatec-educattice.com...>

La lettre Électronique de l'Inspection académique du Doubs a pour objectif de diffuser aux équipes pédagogiques et éducatives les informations qui permettent de suivre l'actualité de l'éducation dans le département, les échéances et priorités départementales, l'essentiel des ressources éducatives disponibles, l'échange d'expériences et de méthodes... La publication professionnelle est destinée aux écoles et aux collèges. Elle est diffusée aux lycées pour information...

Dossier suivi par Virginie Baricault, Mission information-communication, tél. 03 81 65 48 86 - [ce.communication.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.communication.ia25@ac-besancon.fr)

## INFOS DES PERSONNELS

### Mouvement 1er degré

**Permutations interdépartementales** : ouverture du serveur le 19 novembre (sous réserve) Circulaire publiée au BO n°7 du 6 novembre 2009.

### Rémunérations

**Prêt à taux zéro** en faveur des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'Éducation nationale : il est accordé dans le cadre de la politique d'accompagnement de la mobilité des personnels pour acquérir une résidence principale. Peuvent en bénéficier les personnels titulaires en activité et les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé sous contrat. Modalités et conditions précisées dans la circulaire ministérielle du 24 septembre 2009 en ligne sur le site Internet <http://ia25.ac-besancon.fr>. Pour tout complément d'information : [dgrhc1-3@education.gouv.fr](mailto:dgrhc1-3@education.gouv.fr)

**Remboursement partiel des abonnements de transports en commun (Rappel)** : l'État prend partiellement en charge le coût des trajets domicile/travail de ses agents sur la base d'un abonnement... Modalités, conditions et formulaire en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubrique Personnels).

**Taux ISSR—réactualisation au 1er octobre 2009** : Indemnités de sujétions spéciales de remplacement de moins de 10 km : 15,12 €; de 10 à 19 km : 19,68 €; de 20 à 29 km : 24,25 €; de 30 à 39 km : 28,48 €; de 40 à 49 km : 33,82 €; de 50 à 59 km : 39,21 €; de 60 à 80 km : 44,89 € et par tranche supplémentaire de 20km : 6,70 €.. de 81 à 100 km : 51,59 €; de 101 à 120 km : 58,29 € Contact : Division des moyens du 1er degré, tél. 03 81

65 48 90 — [ce.dm1-rempla.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dm1-rempla.ia25@ac-besancon.fr).

**Validation des services auxiliaires** : vous venez d'être titularisé(e) comme professeur des écoles, vous pouvez prétendre à faire valoir vos services effectués en tant que non titulaires. Pour les condition requises, se reporter à la circulaire en ligne ou écrire à [ce.spas@ac-besancon.fr](mailto:ce.spas@ac-besancon.fr)

### Formation continue 1er degré

**Plan académique 2009/2010 : attribution des stages à candidature individuelle** : n'hésitez pas à consulter l'état de votre candidature ainsi que l'historique de votre formation sur le serveur GAIA à l'adresse <https://gaia.orion.education.fr/ga25> (cliquer sur la rubrique "Suivi de formation" puis entrer son NUmEN). Contact : Brigitte Lacroix, chargée de mission de la formation continue, tél. 03 81 65 48 96 - [formation-continue.ia25@ac-besancon.fr](mailto:formation-continue.ia25@ac-besancon.fr) - [brigitte.lacroix@ac-besancon.fr](mailto:brigitte.lacroix@ac-besancon.fr)

### Recrutement

**Postes à pourvoir dans la Marine nationale** : le centre d'instruction navale de St Mandrier à Toulon, école de formation initiale et continue recrute 8 enseignants du 2nd degré dans plusieurs disciplines. Candidatures à adresser au chef d'établissement, tél. 04 94 11 45 39 / 42 97 [cin\\_sn.proviseur@marine.defense.gouv.fr](mailto:cin_sn.proviseur@marine.defense.gouv.fr)

### Action sociale

**Participation aux frais d'hospitalisation d'un proche (conjoint, enfant) malade**

Tous les personnels de l'Académie peuvent bénéficier de cette nouvelle action d'initiative académique. Toutes les informations utiles ainsi que le formulaire de demande sont en ligne dans les nouvelles pages Internet acadé-

mique <http://www.ac-besancon.fr> réservées à l'Action sociale (un lien sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr> (Personnels)

### Echanges / Rencontres

**Deux ateliers autour des livres du " Livre élu "** : Des analyses, des pistes de lectures ou des mises en réseaux à partir des ouvrages des listes 1 à 4 sont proposées au cours de ces réunions ouvertes à tous les enseignants intéressés, inscrits ou non inscrits au projet. Apportez vos livres pour faciliter le déroulement des ateliers. Quatre lieux de rencontre : Montbéliard le 16 novembre, Morteau le 23, Besançon le 24, Pontarlier le 25 (lieux et horaires précisés dans Livre élu Info 1). Toutes les informations utiles pour organiser vos activités autour des livres du " Livre élu " sont en ligne sur le site Livre élu <http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25> (rubrique "Ressources pédagogiques" et/ou rubrique " Actualités ").

**" Pourquoi et comment parler de la science aux enfants "** : Thème de la prochaine rencontre de l'Antenne petite enfance animée par Mme Ecoffet, chercheuse au CNRS et membre de l'association " Les petits débrouillards de Franche-Comté ". A Besançon le 17 novembre à 20h30. <http://www.antenne-petite-enfance.asso.fr/>

**Territoires, mémoire, histoire, migrations, 4 décembre 2009**

Thème de la réflexion et des échanges proposés dans le cadre du site internet collaboratif " Migrations à Besançon " dont il peut en constituer un des outils fédérateurs, de recherche, de création, de diffusion. Au Petit Kursaal le 4 décembre de 14h à 20h. Programme sur <http://migrations.besancon.fr/>

Retrouvez-nous sur Internet <http://ia25.ac-besancon.fr> et sur I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof> pour les dernières actualités et mises en ligne...

Consultez aussi les centres de ressources en ligne...



Les nouveaux textes chaque vendredi...

**Bulletin officiel [B.O.]**  
<http://www.education.gouv.fr/bo>

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile ...

### A noter !

**La division des moyens du 1er degré communique ses nouvelles plages horaires :**

► consultations téléphoniques tous les après-midi, de 13 à 17h, du lundi au vendredi

► visite sur place sur rendez-vous. Pour contacter ces services, vous avez la possibilité d'envoyer un message électronique à [ce.dm1.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dm1.ia25@ac-besancon.fr) ou par via la messagerie de I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof>